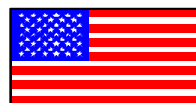


COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE
7° PROMOTION

*Mémoire de géopolitique présenté par
le lieutenant-colonel **Mustapha ZGHAYOU***

Forces Armées Royales du MAROC



PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN :

Un projet fort ambitieux...

difficile à assumer par la seule Union Européenne !

1- Le partenariat euro-méditerranéen : un projet fort ambitieux...difficile à assumer par la seule Union Européenne !

2- Lieutenant-colonel Mustapha ZGHAYOU (terre- Maroc)

3- 9 février 2000

4- Division A, groupe A2

5- Mémoire de géopolitique

6- Tout semble indiquer actuellement que le projet global du partenariat euro-méditerranéen est trop ambitieux pour réussir sous la seule impulsion européenne.

D'une part, la mise en place d'une zone de libre-échange en 2010, clé de voûte de ce projet, suppose une harmonisation économique de la part des pays tiers méditerranéens qui ne serait probablement pas atteinte avant cette échéance.

D'autre part, le projet de partenariat proposé récemment aux pays du Maghreb par les Etats-Unis, après leur mainmise sur le Proche et le Moyen-Orient, les impose désormais comme acteur déterminant et incontournable dans la réussite de toute démarche euro-méditerranéenne.

Mots clés : conférence de Barcelone / partenariat euro-méditerranéen / libre-échange / Union Européenne / pays tiers méditerranéens / Etats-Unis.

SOMMAIRE

pages

INTRODUCTION 2

I - MEDITERRANEE : un théâtre complexe et instable.

1.1 Cadre physique et historique de la Méditerranée 5

1.2 Enjeux et perceptions 7

1.3 Contraste explosif entre rive nord et rive sud 10

II PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN : Un projet à la hauteur des enjeux.

2.1 Les objectifs du partenariat euro-méditerranéen 12

2.2 Les acquis du partenariat euro-méditerranéen 14

2.3 Les limites du partenariat euro-méditerranéen 15

III. PERSPECTIVES D'AVENIR : Evolutions possibles à l'horizon 2010.

3.1 UNION EUROPEENNE : Nécessité d'asseoir le partenariat euro-méditerranéen sur des bases plus équilibrées 19

3.2 PAYS TIERS MEDITERRANEENS : Obligation d'ouverture et intégration économiques 21

3.3 ETATS-UNIS : Un acteur désormais incontournable en Méditerranée 23

CONCLUSION 25

INTRODUCTION

En cette fin de siècle, des changements radicaux, largement positifs, se sont produits au plan politique dans le monde : la fin de la guerre froide, la fin de l'apartheid et la signature de l'accord de paix au Proche-Orient en sont les plus importants. Au même moment, la guerre du Golfe, puis les drames yougoslave, rwandais et tchéchène sont venus rappeler que la disparition de l'organisation bipolaire du monde ne marquait pas la fin de l'histoire, mais au contraire, le début d'une difficile recomposition des rapports de puissance.

La disparition de l'ordre de YALTA ne marque aucunement l'avènement d'un nouvel ordre mondial, prédit dès 1990 par l'ancien président des Etats-Unis George BUSH. Ainsi, la Méditerranée, théâtre depuis 1945 des rivalités Est-Ouest, n'est pas devenue pour autant un lac de paix. En effet, l'ensemble que forme la Méditerranée, avec les nombreux États qui l'entourent, peut être considéré aujourd'hui comme l'une des principales zones de tensions au niveau mondial. Ces tensions correspondent au tracé, schématique de la grande ligne de contraste entre Nord et Sud, entre pays développés et tiers monde ; Ligne que symbolise actuellement la mer Méditerranée, après avoir été des siècles durant, théâtre de l'affrontement entre Islam et Chrétienté.

Dans ce contexte, la politique de la coopération économique menée depuis 1972 par l'Union Européenne vis-à-vis des pays tiers méditerranéens ne pouvait échapper aux effets de souffle des bouleversements survenus dans les relations internationales après la chute du mur de Berlin.

Par ailleurs, la mondialisation de l'économie, sur fond de révolution technologique de tous les moyens de transport et de communication, est venue souligner les forces et faiblesses de l'appareil de production des pays en voie de développement en général et ceux de la rive sud de la Méditerranée en particulier (appelés aussi pays tiers méditerranéens). Elle les oblige en tout cas à se réformer en profondeur et à s'intégrer dans des ensembles régionaux, s'ils ne veulent pas être les perdants ou les oubliés du marché mondial au XXI^e Siècle.

Parallèlement, l'Europe des quinze entreprend une profonde mutation de son économie, de ses institutions et de ses contours par le projet d'élargissement aux pays de l'Europe de l'Est, après son extension aux pays d'Europe du Nord.

Or, la réintégration des pays d'Europe centrale et orientale dans l'espace européen a bouleversé l'équilibre traditionnel des relations de l'Union Européenne avec ses voisins du sud, et ce au moment où ces derniers attendaient un soutien politique et économique renforcé leur permettant de faire face à des déséquilibres et des risques d'instabilité grandissants.

Il a fallu la guerre du Golfe, et tout ce qu'elle a engendré comme ressentiment chez les peuples de la rive sud, pour que l'Union Européenne prenne conscience que les risques pour la sécurité et la paix sont plus grands, et que les avantages qu'un nouveau type de relations avec les pays tiers méditerranéens pourraient engendrer, sont désormais mieux appréciés.

C'est ainsi qu'en novembre 1995 au sommet de Barcelone, les quinze de l'Union Européenne conviaient douze Etats¹ du pourtour méditerranéen(voir aussi annexe1) à un véritable dialogue, qui marque la naissance d'un véritable partenariat euro-méditerranéen.

En fait, la déclaration de Barcelone, plus précisément le partenariat euro-méditerranéen, se présente comme un processus devant aboutir, à l'horizon 2010, à une vaste « zone de libre-échange et de paix, de stabilité et de prospérité partagée. »

Cette volonté de renouveau dans les relations euro-méditerranéennes a été affirmée à plusieurs reprises par de nombreux responsables européens, notamment le président CHIRAC, qui en s'adressant aux étudiants de l'université du Caire le 8 avril 1996, déclare :

« Aujourd'hui, la France veut faire de la Méditerranée un trait d'union politique. Elle veut en faire une ambition essentielle de l'Union Européenne. Après avoir détruit un mur à l'Est, l'Europe doit désormais construire un pont au Sud. »

En outre, cette démarche laisse entrevoir la mise au point d'un processus de coopération visant à réduire les écarts entre les deux rives, et indirectement contredire ou plutôt prévenir le « choc des civilisations » prédit par Samuel Huntington².

Dans ce cadre, l'ampleur des déséquilibres et des défis à relever surtout pour les pays tiers méditerranéens, appelle une interrogation sur la viabilité d'un tel projet, cinq ans après son lancement, et ses chances de réussite avec l'Union Européenne comme partenaire unique et exclusif.

Certes, le partenariat euro-méditerranéen constitue le premier projet à susciter autant d'espoir chez les pays tiers méditerranéens ; mais, tout semble indiquer actuellement qu'il est globalement trop ambitieux pour réussir sous la seule impulsion européenne.

D'une part, la mise en place d'une zone de libre-échange en 2010, clé de voûte de ce projet, suppose une harmonisation économique de la part des pays tiers méditerranéens qui ne serait probablement pas atteinte avant cette échéance.

D'autre part, le projet de partenariat proposé récemment aux pays du Maghreb par les Etats-Unis, après leur main mise sur le Proche et le Moyen-Orient, leur confère désormais un statut d'acteur déterminant et incontournable dans la réussite de toute démarche euro-méditerranéenne.

Après un rappel historique et un constat sur les déséquilibres qui caractérisent la rive sud et l'Est de la Méditerranée, seront successivement abordés le projet de partenariat, en particulier ses limites, ensuite les évolutions possibles de cette région à l'horizon 2010.

1 Les douze pays tiers méditerranéens sont : Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc , Autorité Palestinienne, Syrie, Tunisie et Turquie. La Libye, sous embargo, n'a pas été invitée.

2 Directeur de l'Institut des études stratégiques de l'université de Harvard, ancien membre du conseil national de sécurité, auteur d'une thèse « le choc des civilisations » dans laquelle il affirme que les guerres au XXI^e Siècle opposeront des civilisations et non des Etats.

I. MEDITERRANEE : UN THEATRE COMPLEXE ET INSTABLE

Point de rencontre de trois continents (Afrique, Europe et Asie), la Méditerranée est le berceau des civilisations les plus accomplies de l'histoire. Elle est surtout le lieu de la naissance et du premier développement des trois grandes religions monothéistes (Islam, Catholicisme et Judaïsme). Dix-sept pays, dix-huit avec la Jordanie, bordent ses rivages avec environ 400 millions d'habitants.

Cadre physique et historique de la Méditerranée

A. Le cadre physique

Mer quasi fermée séparant l'Europe de l'Afrique, La Méditerranée débouche, naturellement, sur l'océan Atlantique par le détroit de Gibraltar et, artificiellement, sur la mer Rouge et l'océan Indien par le canal de Suez. Les détroits turcs du Bosphore et des Dardanelles la font communiquer avec la mer Noire.

La Méditerranée s'étend sur 3 800 km de Gibraltar à la côte syrienne, sa largeur maximale, du golfe de Gênes à la Tunisie, ne dépasse pas 700 km, avec seulement 138 kilomètres entre la Sicile et le cap Bon. Enfin, elle ne couvre que 3 millions de km², insignifiant par rapport aux 168 millions km² de l'océan Pacifique et aux 100 millions km² de l'Atlantique.

La Méditerranée est presque entièrement entourée de montagnes côtières. Ces reliefs, sans être élevés, suffisent à compartimenter l'espace et à isoler des micro régions. C'est aussi un milieu fragile du fait de l'érosion fluviale des sols et des crues fréquentes.

Néanmoins, ces traits communs ne doivent pas dissimuler une inégalité primordiale entre les façades européennes et africaines de cette mer. Il s'agit de la différence de profondeur de leur arrière-pays. Au Nord, celui-ci s'ouvre plus ou moins aisément sur le reste de l'Europe tandis qu'au Sud, il bute sur le Sahara.

Pour ce qui est du climat, il constitue l'unité essentielle de la Méditerranée, cette unité reste symbolisée par l'aire de l'olivier, qui homogénéise beaucoup les paysages et les genres de vie particuliers à l'espace méditerranéen.

Par ailleurs, le milieu méditerranéen constitue bien un domaine biogéographique particulier. Il est rythmé par la double influence de l'océan Atlantique (octobre-avril) et du Sahara (mai-septembre). Ce qui donne naissance à un climat original : pluies en saison froide et sécheresse en saison chaude.

B : le cadre historique

L'amiral MAHAN³ prophétisait au début du siècle : *“la Méditerranée appartiendra à un seul maître, tombera sous l'hégémonie d'une puissance dominante ou sera le théâtre d'un conflit permanent”*.

En fait, sauf au temps de l'empire romain où elle constituait un véritable ensemble, la Méditerranée a toujours été une zone de fractures et de conflits. En effet après cette parenthèse de la “pax romana”, le Moyen Age connaît la compétition entre les mondes Latin et Orthodoxe, vite supplantée par l'affrontement majeur entre l'Islam et la Chrétienté à partir du VIIème siècle. Aux succès arabes initiaux, répondent le début de la Reconquista ibérique, puis, grâce à la puissance navale de Gênes et de Venise, l'expulsion des Sarrasins, de Provence, de Sicile, et enfin les Croisades.

Lors de la chute de Grenade en 1492, la fracture Nord-Sud s'accroît. Grâce à la Renaissance et aux grandes découvertes, l'Europe prend une avance toujours plus considérable sur les pays tiers méditerranéens, dont les chantiers navals sont alors confrontés à une pénurie de bois et dont les ports se cantonnent désormais à des actions de harcèlement naval (corsaires et pirates).

Au XVIème siècle, du fait de la concurrence des routes océaniques, la Méditerranée a perdu sa primauté mondiale. En effet, après l'expédition de Vasco de Gama en 1487, la route des Indes passe de plus en plus par le cap de Bonne Espérance. La découverte et la colonisation du Nouveau Monde déplacent au siècle suivant le centre de gravité maritime mondial vers l'Europe de l'Atlantique.

Au XIXème siècle, la Méditerranée connaît un renouveau, non pas commercial, mais géopolitique. Elle devient un enjeu des grandes puissances européennes. En Algérie et en Tunisie, le rêve d'une Méditerranée française contrecarre les ambitions italiennes. Le percement du canal de Suez en 1869 est également une tentative de restaurer la place française en Méditerranée après l'échec de l'expédition d'Egypte, mais la Grande-Bretagne détournera cette initiative à son profit afin de contrôler cette nouvelle route maritime des Indes. Avec l'établissement du protectorat français sur le Maroc en 1912, tout le sud du bassin occidental passe sous le contrôle de Paris à l'exception de la frange nord du Maroc occupée par les Espagnols.

Entre les deux guerres, la Méditerranée connaît l'émergence et la montée des nationalismes. La rive sud multiplie les revendications et prend surtout conscience de la fragilité des dominations européennes (Troubles au Maroc et en Egypte, Résistance libyenne...). Ainsi, l'ère où la Méditerranée était dominée par l'Europe touche à une fin qui va être hâtée par la seconde guerre mondiale.

Au lendemain du conflit, l'Angleterre est la principale bénéficiaire de la guerre méditerranéenne. Son triomphe est cependant éphémère, en effet, dès 1946 la VI^e flotte américaine s'installe en Méditerranée, où pénètrent en grand nombre les navires de guerre soviétique. Aussi la Méditerranée revient-elle au cœur des rivalités internationales, qui prennent des formes culturelles, économiques et idéologiques.

³ Alfred thayer MAHAN (1840-1914) : Amiral américain, l'un des premiers théoriciens de la puissance navale. Ses principaux travaux furent l'influence de la puissance navale sur l'histoire (1890) et l'influence de la puissance navale sur la révolution française et l'Empire (1892) dans lequel il avance l'importance primordiale de la maîtrise des mers dans la primauté des nations dans l'histoire.

1.2 Enjeux et perceptions

La Méditerranée est la deuxième voie de circulation maritime mondiale, après la Manche, avec un sixième du trafic maritime mondial et un tiers du trafic pétrolier. C'est un théâtre relativement étroit et surtout très encombré : 2000 bateaux y circulent chaque jour. C'est aussi une des voies de désenclavement de l'Asie centrale dont toutes les richesses sont actuellement très convoitées. C'est enfin une zone à hauts risques compte tenu de sa situation hydrologique jugée plus que préoccupante.

En effet, la situation en eau est problématique dans de nombreux pays surtout à l'Est de la Méditerranée. Au Maghreb, la situation n'est pas encore aussi catastrophique qu'en Syrie et en Palestine, mais en dehors du Maroc, la pénurie tend à s'accroître. En 1987, M. Boutros Boutros-Ghali, à l'époque ministre des affaires étrangères égyptien, estimait que « la prochaine guerre dans notre région concernera l'eau pas la politique ». En effet, le Nil est un objet de dissensions entre le Soudan et l'Égypte. Le problème de l'eau est aussi au centre des rapports entre Israël et ses voisins, en raison notamment de l'importance de l'aquifère de Judée Samarie dont l'aire de recharge se situe dans le sous-sol des territoires occupés. Quant à la Turquie, son projet de barrages sur l'Euphrate et le Tigre, à la limite des frontières avec l'Irak et la Syrie, provoque par son envergure des tensions avec ses pays qui craignent pour leur approvisionnement en eau. Ainsi, l'eau douce est donc devenue à la fois un enjeu stratégique pour le développement agricole et industriel de régions entières, et un moyen de suprématie régionale.

Par ailleurs, sur le plan géopolitique, on peut distinguer en Méditerranée deux bassins nettement circonscrits : un bassin oriental et un bassin occidental

A / Méditerranée orientale

La Méditerranée orientale constitue la zone stratégique la plus importante et la plus sensible :

- La plus importante à cause de sa position qui permet l'accès à la mer Noire, à la mer Rouge et au Golfe arabo-persique, la plus importante surtout à cause du pétrole (2/3 des réserves mondiales) et du gaz.
- La plus sensible à cause des antagonismes multiples entre peuples de différentes nationalités, religions ou rites. A cause également de la présence dans cette zone des lieux saints des trois grandes religions monothéistes qui donnent à ces antagonismes une dimension passionnelle, voire même fanatique.

Le bassin oriental, délimité par la Sicile à l'ouest, englobe les pays balkaniques et le Proche-Orient. Cet ensemble ne présente aucune unité ; il juxtapose d'anciens pays de l'Est, un membre de l'Union Européenne (la Grèce), deux membres de l'OTAN (la Grèce et la Turquie), des membres de la ligue arabe et un Etat seul de son fait (Israël).

On peut relever deux pôles d'attraction dans cette partie de la Méditerranée : les Balkans regardent surtout du côté de l'Europe et le Proche-Orient se tourne généralement vers les Etats-Unis. Les écarts de richesses de cette région sont de 1 à 45 entre la Palestine(570 dollars par habitant) et le Koweït(26000 dollars par habitant). Les minorités y abondent, conséquences des flux de l'histoire qui ont fait alterner grands empires, invasions et morcellements. Trois pays ont des statures de puissances régionales : Turquie, Syrie et Israël, soit pour les ressources, soit pour l'économie, soit pour le développement des armes de destruction massive, soit pour les ambitions territoriales.

Il existe en tout cas dans cette partie de la Méditerranée un grand nombre de contentieux ouverts ou latents :

- **Un problème régional à répercussions internationales qui affecte tous les Etats arabes et les musulmans : le conflit israélo-palestinien. Les négociations entre israéliens et palestiniens, ainsi que celles qui viennent de commencer récemment entre Israël et la Syrie dureront certainement longtemps. Un changement progressif des mentalités n'est pas à exclure. Dans ce cas, les régimes qui ont toujours mis en avant le conflit avec Israël pour masquer des abus, devront changer ou disparaître.**
- **Un autre problème régional qui affecte quatre pays (Irak, Iran, Syrie et Turquie) : le problème kurde pour lequel il n'est pas envisagé actuellement d'autres solutions qu'humanitaires.**
- **Un dernier problème régional : celui de la possession et du partage des eaux de l'Euphrate et du Jourdain. Israël, la Jordanie, l'Autorité palestinienne, la Turquie, la Syrie, et l'Irak y sont impliqués. L'accès à l'eau vient s'ajouter ainsi aux nombreux motifs de conflits qui existent déjà dans la région.**
- **Des problèmes locaux : le différend gréco-turc sur les eaux territoriales, la division de Chypre, l'éclatement de la Yougoslavie, etc.**

Toutes ces caractéristiques non exhaustives font que la partie orientale de la Méditerranée est celle qui présente le plus de tensions et de risques.

B/ Méditerranée occidentale

Le bassin occidental se présente comme un lac de paix en comparaison au bassin oriental. Les forces d'attraction sont jusqu'à présent tournées vers l'Europe où vivent environ cinq millions de ressortissants de la rive sud. Une osmose se pratique des deux côtés car si l'Islam est devenu la deuxième religion dans de nombreux pays européens, l'occidentalisation des sociétés maghrébines est un fait accompli, à la fois par les émigrants et surtout par la réception des programmes télévisés par satellite. La tentative du Front Islamique du Salut(FIS) en Algérie s'est heurtée aussi, en plus du pouvoir en place, aux images

immatérielles de la télévision. On peut associer à ces pays la Libye et la Mauritanie pour leur appartenance à l'Union du Maghreb Arabe⁴ (voir annexe 2).

Les écarts de richesses sont un peu moins marqués qu'à l'Est : de 1 à 5 entre le Tunisie (5.050 dollars par habitant) et la France (26.290 dollars par habitant). Mais ils sont ressentis plus profondément. Ils agacent un peu et suscitent envie et colère. A la différence encore de l'autre bassin, dans celui-ci une intégration régionale, exemplaire à tout point de vue, est en cours depuis 1957 (Union Européenne) et une tentative similaire, engagée en 1989, entre les pays du Maghreb tarde toujours à voir réellement le jour (UMA). Nous aborderons les causes de cet échec plus loin.

L'islamisme intégriste, qui a fait son apparition en Algérie à la fin des années 80, a failli déstabiliser ce pays. Il a en tout cas suscité des mesures préventives des pays de la rive nord à travers la création de l'EUROMAFOR⁵ notamment.

En fait, le phénomène islamique pose nettement la question des intérêts communs dans le bassin occidental : se développer ensemble dans la différence ou s'ignorer et voire se haïr. Or, les pays du pourtour méditerranéen ont clairement affirmé, à travers leur adhésion au processus de Barcelone, leur préférence indiscutable pour la première option.

Enfin, comment est perçue la Méditerranée par les deux principaux acteurs de la région que sont l'Union Européenne et les Etats-Unis ?

- Pour l'Union européenne la Méditerranée est une mer littorale, une mer européenne qui concerne directement sa sécurité. C'est son flanc sud, son « étranger proche » avec qui il partage une histoire multiséculaire. Enfin, par cette mer est acheminé la plupart des approvisionnements énergétiques de l'Europe.
- Pour les Etats-Unis, la Méditerranée constitue le plus court chemin vers le Moyen-Orient et vers le Golfe arabo-persique et les réserves énergétiques mondiales. C'est aussi, probablement, le débouché futur du pétrole du Caucase (voir annexe 3). D'où leur intérêt stratégique pour la liberté de passage dans tous les détroits de la Méditerranée et à travers le canal de Suez. D'où, aussi, leur intérêt de disposer de bases aériennes relais dans la région. D'où également leur très grande sensibilité à propos du commandement régional sud Europe de l'OTAN qu'ils ne veulent abandonner à personne.

1.3 Contraste explosif entre rive nord et rive sud

Le bassin méditerranéen connaît globalement une aggravation des déséquilibres démographiques, économiques et sociaux entre les rives nord et sud, susceptibles de poser de redoutables défis :

4 Organisation régionale regroupant les pays du Maghreb : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Mauritanie. Création le 17/2/1989. But : développer les relations économiques et politiques entre les États membres, créer un espace économique maghrébin commun, une Union douanière et permettre la libre circulation des biens et des personnes.

5 EUROMAFOR : force navale d'intervention à capacité amphibie regroupant la France, le Portugal, l'Espagne et l'Italie.

- Au Nord des chrétiens, latins ou slaves, catholiques ou orthodoxes ; au Sud des musulmans, arabes ou turcs.
- Au Nord des riches ; au Sud des pauvres, dix à vingt fois plus pauvres en moyenne.
- Au Nord des pays à faible natalité ; au Sud des pays prolifiques : En 1950, la totalité des pays riverains de la Méditerranée s'élevait à 250 millions d'habitants. Les deux tiers étaient au Nord pour un tiers au Sud. En 2025, Ils seront 600 millions, dont les deux tiers au Sud et un tiers au Nord.
- Au Nord, un taux de chômage de l'ordre de 10 % partiellement pris en charge ; au Sud, un chômage massif de l'ordre de 20 à 30 % sans compensation.
- Au Nord des démocraties laïques ; au Sud des régimes que l'occident juge autoritaires, tout en continuant à entretenir des relations normales avec eux.
- Au Nord des pays en voie d'unification ; au Sud des pays très divisés parfois en conflit de voisinage.

Ce contraste très marqué a d'importantes conséquences psychologiques, politiques, économiques et militaires. Il en existe principalement deux :

- La fermeture de l'Europe à l'immigration du Sud,
- Le fantasme d'une menace du Sud contre le Nord.

**La fermeture de l'Europe à l'immigration du Sud.*

L'Union Européenne préférerait rester un club chrétien (accords de Schengen et refus de l'élargissement à la Turquie). Cette exclusion des pays musulmans n'est pas bien perçue au Sud et contribue à alimenter l'islamisme radical.

**Le fantasme d'une menace du sud contre le nord.*

Il n'y a aujourd'hui aucune menace militaire au sud de l'Europe. Nul pays du Sud n'a les moyens ou la volonté de faire la guerre au Nord. Au contraire, une menace venant du Nord est perçue par les pays du sud. La création de l'EUROFOR⁶ et de l'EUROMARFOR, l'intérêt accru de l'OTAN pour la rive sud du théâtre méditerranéen, alors que la menace soviétique n'existe plus, en sont les signes particuliers.

Par ailleurs, il existe d'autres phénomènes de déstabilisation ou de conflits potentiels pouvant affecter directement la stabilité régionale :

A- Criminalité organisée

La fermeture des frontières a permis à des mafias d'origines diverses de trouver de nouvelles sources de financement. Disposant parfois de moyens opérationnels importants (transport, transmissions, armement) elles représentent un danger réel dans la mesure où elles cherchent à se créer des espaces de manœuvre pour leurs trafics (drogue, immigration clandestine...) et sont susceptibles de se livrer à la piraterie, au chantage, voire à des actes belliqueux.

⁶EUROFOR : force européenne de réaction rapide à dominante terrestre

B- L'extrémisme fondamentaliste

Jouant sur le sous-développement qui prévaut dans la plupart des pays de la rive sud, le fondamentalisme musulman cherche à créer un modèle de société fondé sur une interprétation du Coran. En raison de son opposition radicale au modèle occidental, le fondamentalisme est une menace pour tous les pays, ceux du nord aussi bien que ceux du sud.

C- Problèmes liés à la succession de certains dirigeants

La Syrie, l'Égypte et la Libye vont connaître tôt ou tard le problème de la succession de leurs dirigeants respectifs. Il est à craindre qu'en l'absence de processus électoral démocratique dans ces pays, les luttes pour le pouvoir puissent provoquer des tensions qui pourraient s'étendre aux pays limitrophes. La stabilité régionale peut s'en trouver dans ce cas là affectée.

Le théâtre méditerranéen est ainsi l'objet, non pas d'une menace militaire identifiable, mais d'un faisceau de vulnérabilités, de déséquilibres et de risques. Ces tensions ne sont pas seulement internes, mais pourraient affecter la stabilité et la sécurité de tout le bassin méditerranéen. Leur apaisement concerne aussi bien les États du Nord que ceux du Sud qui entretiennent une interdépendance de plus en plus croissante non seulement dans les domaines du commerce, de l'énergie et de l'environnement, mais également dans ceux de l'immigration et de la sécurité. Les difficultés du Sud ont atteint le Nord, ce dernier est désormais partie prenante dans leur solution. Mais les anciens remèdes sont dépassés.

Il s'agit désormais de rompre un cercle vicieux en traitant de tous les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels de la crise dans laquelle risque de s'enfoncer la région. C'est dans cet esprit que l'Union Européenne propose, en novembre 1995 à Barcelone, aux pays du pourtour méditerranéen (exceptés l'Albanie, les pays de l'ex-Yougoslavie et la Libye) un projet ambitieux, à la hauteur des enjeux posés, il s'agit du partenariat euro-méditerranéen.

II. PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN : un projet à la hauteur des enjeux

Pour la première fois, des pays (15 pays de l'Union Européenne et 12 pays tiers méditerranéens) dont certains s'affrontaient dans une opposition séculaire se sont réunis, en novembre 1995 à Barcelone, pour tenter de définir un avenir commun et poser l'acte fondateur d'une nouvelle Méditerranée, non seulement zone d'échanges économiques, mais aussi de rencontre créatrice de culture.

2.1 Les objectifs du partenariat euro-méditerranéen

La déclaration de Barcelone, qui instaure le partenariat euro-méditerranéen, est un document politique dont la structure, composée de trois volets, rappelle celle de l'acte final d'Helsinki :

partenariat politique et de sécurité, partenariat économique et financier, partenariat dans les domaines social, culturel et humain.

Par ailleurs, la déclaration de Barcelone a consacré l'introduction du concept de partenariat comme une innovation porteuse de changement par rapport à la conception traditionnelle entre les deux rives de la Méditerranée : à une politique paternaliste et d'assistance succéderait désormais une interdépendance globale fondée sur l'égalité, la réciprocité et la responsabilité entre les deux parties.

Dans son préambule, la déclaration de Barcelone affirme tout d'abord que l'objectif consiste à faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité et que ceci exige le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'homme, un développement économique et social durable et équilibré, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures.

Le partenariat euro-méditerranéen amorce un processus continu et progressif de coopération. Les grandes lignes du partenariat s'articulent autour des trois grands thèmes suivants: la paix et la stabilité, le développement économique et le dialogue socioculturel.

A : Le partenariat politique et de sécurité

Les 27 pays⁷ signataires de la déclaration de Barcelone se sont engagés à établir une zone euro-méditerranéenne de paix et de stabilité fondée sur une série de principes relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie. Dans le domaine de la sécurité les Etats s'engagent sur les principes de non-ingérence, le respect de l'intégrité territoriale, le non recours à la force et le règlement pacifique des différends, la lutte contre la criminalité organisée et la drogue, ainsi que la recherche des équilibres militaires les plus bas à travers le respect des traités de désarmement et de non-prolifération.

B : Le partenariat économique et financier

Ce volet a pour objectif la constitution à l'horizon 2010, d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne. La période de transition (de 1995 à 2010) vise à préparer les économies du sud à affronter les conditions de la concurrence mondiale, et d'abord européenne ; et ce à travers l'accélération du rythme des évolutions vers un développement social et économique durable, ainsi que la promotion de la coopération et l'intégration régionales.

C : Le partenariat social, culturel et humain.

L'objectif global poursuivi par ce troisième volet vise une meilleure compréhension mutuelle entre les peuples de la région. En fait, il s'agit de vaincre les réticences et de légitimer le projet de partenariat dans son ensemble.

⁷ Les quinze pays de l'Union Européenne et les douze pays tiers méditerranéens détaillés en introduction (page 3). Il s'agit en fait de tous les pays méditerranéens sauf les pays de l'ex-Yougoslavie, la Libye et l'Albanie. Les perspectives de participation de ces deux derniers pays paraissent ouvertes à court terme.

Ce volet prévoit le renforcement de la coopération dans plus de dix secteurs d'activité, notamment la culture, la religion, l'éducation, la santé et les médias. Il inclut aussi d'autres thèmes, comme la lutte contre l'immigration clandestine, le terrorisme, le trafic de drogue, la criminalité internationale et la corruption. Enfin, la lutte contre les phénomènes racistes et xénophobes appartient aussi à ce volet.

Il va sans dire que dans leur grande majorité ces objectifs sont loin d'être atteints ; cependant, la fréquence des rencontres entre les deux rives constitue néanmoins une avancée notable et des acquis indiscutables dans les relations euro-méditerranéennes.

2.2 Les acquis du partenariat euro-méditerranéen

Il est évident que ce n'est qu'après la guerre du Golfe que l'Occident a commencé à mieux percevoir l'urgence d'une amélioration de la situation en Méditerranée. C'est ainsi qu'a pu être amorcé un dialogue entre l'OTAN et les pays tiers méditerranéens, concernant le terrorisme et l'extrémisme dans la région.

Mais le plus important est certainement l'attitude de l'Union Européenne qui apprécie désormais à sa juste mesure le véritable enjeu du développement de l'espace euro-méditerranéen. A travers la conférence de Barcelone, il paraît que la politique méditerranéenne des européens se fonde en définitive sur l'analyse selon laquelle la proximité géographique du bassin méditerranéen, l'intensité des échanges commerciaux avec cette région et la nécessité d'y instaurer la paix et la stabilité, constituent des facteurs clés pour la stabilité et la prospérité de l'Europe.

On peut considérer comme un acquis positif tout d'abord la tenue même de la conférence, ensuite l'adoption par les 27 pays présents de la déclaration de Barcelone. Certes, il s'agit encore d'une déclaration de principe, cependant elle a le mérite d'exister et d'être désormais une référence. Depuis 1995, les pays euro-méditerranéens se sont rencontrés régulièrement et ont surtout beaucoup discuté, ce qui est un aspect positif.

En effet, tout le monde se félicite de l'instauration d'un dialogue politique global, désormais institutionnalisé, qui constitue incontestablement "une première" au niveau de l'ensemble méditerranéen. Auparavant, le dialogue entre les deux rives, qui s'opérait uniquement au niveau bilatéral ou multilatéral restreint, n'avait pas cette dimension politique et cette portée générale embrassant tous les domaines. D'ailleurs jusqu'à la conférence de Barcelone, le dialogue entre l'Union Européenne et les pays tiers méditerranéens se limitait généralement aux seuls aspects économiques et financiers.

Par ailleurs, le projet de charte de stabilité en Méditerranée, en gestation depuis 1997, vient d'être relancé à la conférence de Stuttgart en avril 1999. Un premier texte informel de cadrage a ainsi été signé par les 27 pays euro-méditerranéens. Il devrait être enrichi au cours des prochains mois et ainsi aboutir à une première version qui serait discutée au second semestre 2000.

Malgré ces résultats relativement positifs, le partenariat euro-méditerranéen n'a pas donné tous les résultats escomptés en raison d'un certain nombre de limites.

2.3 Les limites du partenariat euro-méditerranéen

Même si le partenariat euro-méditerranéen a toujours la faveur des pays du sud, il semble actuellement au point mort. Il y'a eu d'abord l'échec de la conférence de Malte en avril 1997 (Barcelone II) ; ensuite, le sommet de Stuttgart en avril 1999 (Barcelone III) n'a pas, non plus, réussi à insuffler une nouvelle dynamique au processus de construction euro-méditerranéenne.

Il est certain que les européens sont actuellement préoccupés par l'agenda 2000 et la mise en œuvre de l'union monétaire, et à cet effet, le partenariat ne constitue pas naturellement une grande priorité dans la hiérarchie des priorités de l'Union Européenne.

1° LIMITE : sur le plan économique

L'Europe se construit avec l'économie comme principal fédérateur. Il n'en sera certainement pas de même au niveau de l'espace méditerranéen.

D'abord, contrairement à la stratégie de coopération déployée vis-à-vis des pays d'Europe Centrale et Orientale, il n'y a dans le partenariat euro-méditerranéen aucun objectif annoncé d'intégration des pays tiers méditerranéens.

Ensuite, la création à l'horizon 2010 d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne représentant l'aspect essentiel du partenariat, l'Union Européenne prévoyait de passer des accords d'association avec les pays tiers méditerranéens visant à introduire un libre-échange intégral avant cette échéance. Cette mesure ne touche actuellement que quatre sur les douze pays que compte la rive sud.

De plus, il est permis d'émettre des réserves quant à l'efficacité de ces accords, du fait que leur mise en œuvre ne se fera certainement pas sans problèmes pour les pays du Sud ; car, si le choc de la concurrence a été bien supporté en Europe, c'est parce qu'il y avait un même degré de savoir-faire technologique, ce qui est loin d'être le cas des pays tiers méditerranéens.

Par ailleurs, compte tenu des délais qui nous séparent de l'année 2010, les pays de la rive sud risquent, dans leur plus grande majorité, de subir un effet déstabilisateur majeur sur le plan politique, en raison d'une détérioration rapide de leur tissu économique, engendrée, elle, par une levée brutale des barrières douanières lors de la mise en place de la zone de libre-échange.

En outre, la création d'une zone économique euro-méditerranéenne n'a de sens que si elle s'appuie sur des politiques d'accompagnement, impliquant des interventions volontaires et des aides de la part des pays les plus développés. Or, les pays tiers méditerranéens qui représentent le troisième partenaire commercial de l'Union Européenne, avec laquelle ils réalisent 70 % de leur commerce extérieur, n'attirent cependant que 2 % de l'investissement extérieur de cette union.

Enfin, le problème tient également à l'agriculture qui est la principale ressource de la majorité des pays tiers méditerranéens, et qui n'entre pas dans le cadre de la déclaration de Barcelone.

2° LIMITE : sur le plan socioculturel

Pendant des siècles, les sociétés occidentales judéo-chrétiennes et arabo-musulmanes n'ont pas eu de volonté réelle de se comprendre et donc de s'apprécier. Ceci constitue la principale fracture entre

ces deux civilisations. Cette fracture s'est encore aggravée au cours des dernières années. Ainsi, pour l'ensemble du monde arabo-musulman, le règlement du conflit du Proche-Orient et la guerre du Golfe pèsent fortement dans la perception de l'Occident : sanctions démesurées contre l'Irak, ingérence des puissances étrangères et immobilisme vis-à-vis d'Israël. Dans ce contexte de suspicion où toute action de l'Occident est perçue comme une atteinte à l'identité arabo-musulmane, il est essentiel pour l'Europe de développer une politique à même de faire naître un véritable climat de confiance. Un dialogue nouveau entre les cultures et les civilisations est désormais nécessaire, il devrait trouver sa place dans plusieurs secteurs, qu'ils soient religieux, culturels, du domaine de l'éducation ou encore de la formation.

Une meilleure compréhension mutuelle entre les principales religions casse de nombreux tabous et favorise l'esprit de tolérance. Cette volonté est trop souvent limitée à une minorité appartenant à différentes entités religieuses, universitaires ou diverses élites. Cela n'est pas suffisant, il s'agit de sensibiliser un plus grand nombre de populations par le biais des programmes éducatifs, des rencontres, des médias (par exemple, reportages et débats télévisés visant la connaissance de la culture de l'autre). C'est ainsi que pourront être vaincus ou à défaut atténués les préjugés, l'ignorance ou encore le fanatisme.

Ce qui est vrai pour la religion l'est également pour l'éducation, la culture et la formation professionnelle.

Par ailleurs, la présence sur le sol européen de millions de travailleurs méditerranéens, et notamment maghrébins (voir aussi annexe 4), qui ont contribué à la prospérité économique de l'Europe est une donnée sensible des rapports entre les deux rives de la Méditerranée. Que cette immigration, légale ou illégale, pose problème actuellement est un fait qui doit trouver sa solution de la manière la plus humaine et la plus juste.

La dimension humaine devrait être donc la première priorité à tout partenariat euro-méditerranéen. Malheureusement, l'explosion de haine à l'égard des immigrés, maghrébins et africains, au sud de l'Espagne le 6 février 2000, constitue un rappel douloureux à la réalité de tous les jours. Des scènes de chasse à l'homme, dignes de l'Allemagne des années 30, ont eu lieu à El Ejido en Andalousie contre les travailleurs immigrés. Il va sans dire que ces scènes, rapportées par la télévision, ont choqué sur la rive opposée. Comment ne pas l'être ? lorsque dans un pays européen qui vient juste de sanctionner l'Autriche de M. Haider, des hommes et des femmes sont pourchassés, en raison de leur appartenance confessionnelle (ils sont musulmans pour la plupart) et nationale (ils sont étrangers).

Aujourd'hui, l'Union Européenne finance, notamment à travers les fonds structurels, le développement de régions comme El Ejido (désert au début des années 80 ; assimilé à un eldorado aujourd'hui), où se pratiquent un racisme toléré et une exploitation sauvage voire une forme d'esclavage des immigrés clandestins.

Force est de constater qu'il est difficile dans ce cas, d'envisager un quelconque rapprochement culturel ou autre. C'est plutôt le retour à un Nord qui craint dans son inconscient collectif d'être assiégé et menacé par un Sud qui, à son tour, croit être toujours exploité et colonisé par le Nord.

En définitive, la rupture culturelle, sur laquelle compte l'islamisme radical, est peut être le plus grave danger qui menace la stabilité et la paix en Méditerranée.

3° LIMITE : les différences régionales des pays tiers méditerranéens

Si l'on trace les lignes d'attraction que subissent les régions méditerranéennes, on constate que le Maghreb regarde vers l'Europe pour ce qui est de l'économie, de l'émigration, des liens scientifiques et politiques, de la formation des élites, et vers l'Orient (Machrek) pour ce qui est culture, histoire et religion.

Le Proche-Orient est quant à lui plutôt attiré par les Etats-Unis pour la formation de ses étudiants, sa technologie, ses placements et ses rentrées de capitaux. IL se trouve déchiré par deux problèmes : celui de l'émergence de puissances régionales qui visent au leadership (Turquie, Israël) et celui de l'acceptation de l'Etat d'Israël par les pays arabes.

En outre, les pays de cette région ont, dans leur majorité, manifesté un faible intérêt pour la méditerranée et pour les problématiques développées.

Enfin la Grèce, quant à elle, soutient officiellement le processus de Barcelone mais elle a, dans la pratique, bloqué les projets qui pourraient être favorables à la Turquie. En agissant ainsi, elle espérait sans doute bénéficier d'un soutien plus ferme de la part des autres pays de l'Union Européenne pour le règlement de ses différends avec la Turquie.

4° LIMITE : dépendance du processus de paix

Le processus de paix israélo-palestinien est l'élément qui conditionne toute l'évolution en matière de paix et de sécurité en Méditerranée. En effet, le problème du Proche-Orient continue d'occuper une place importante dans les conférences euro-méditerranéennes. On lui attribue l'échec de celle de Malte en 1997 et d'une manière générale, toutes les lenteurs enregistrées dans l'exécution des programmes qui ont été retenus.

Barcelone I s'était tenue en novembre 1995 dans une période d'euphorie, après la conférence internationale de paix de Madrid et les accords d'Oslo.

Toutefois, la conférence de Barcelone, tout en soutenant le processus de paix, n'est pas une enceinte pour le règlement du problème du Proche-Orient. Or, depuis l'élection de M. Netanyahou à la tête d'une coalition de droite, Israël a durci sa position. De plus l'actuel gouvernement israélien de M. Barak a renié les engagements auxquels a souscrit son prédécesseur. Dans ce cas, c'est l'ensemble du processus euro-méditerranéen qui se trouve affecté par ces blocages au Proche-Orient. Enfin, pour les pays arabes, la coopération avec Israël souffrirait de ce handicap et ne serait pas totale, tant qu'il n'y aura pas de paix.

En outre pour les pays de la rive sud, le partenariat euro-méditerranéen est loin de répondre aujourd'hui aux attentes du « grand dessein » qui pouvait être espéré lors de son lancement. Néanmoins, un cadre existe, des habitudes de travail et des contacts personnels se sont établis, une solidarité concrète, notamment financière se met en place. Toutefois, pour que ce partenariat dépasse le projet d'un "montage compensatoire" à l'élargissement aux pays de l'Est, il appartient à l'Union Européenne de valoriser les acquis du partenariat euro-méditerranéen et de faire en sorte à ce que l'objectif d'une zone de libre-échange reste toujours d'actualité.

III. PERSPECTIVES D'AVENIR : EVOLUTIONS POSSIBLES A L' HORIZON 2010

L'Union Européenne a rendez-vous au XXI^e Siècle avec la rive sud de la Méditerranée, les deux parties ont pleinement intérêt à ce que ce rendez-vous soit positif et pacifique. Il doit viser, d'une part, à réduire le contraste excessif actuel. D'autre part à renforcer le dialogue euro-méditerranéen et essentiellement euro-arabe, en encourageant notamment les projets d'intégration Sud- Sud.

Par ailleurs, une concertation entre L'Union Européenne et les Etats-Unis semble nécessaire, compte tenu du rôle grandissant que ces derniers jouent dans la région et ses abords. Les Etats-Unis doivent à cet effet être associés à toute démarche visant à faire de la méditerranée une zone de paix, de stabilité et de prospérité partagée.

UNION EUROPEENNE : Nécessité d'un partenariat équilibré et solidaire.

Les Européens ont tendance à mettre trop l'accent sur les aspects sécuritaires, dans l'objectif d'enrayer l'immigration clandestine, le trafic de drogue, et l'extrémisme. Il s'agit certes, de préoccupations justifiées auxquelles il faudra répondre de manière concertée et collective.

Cependant, le problème majeur réside surtout dans l'écart qui se creuse au fil des années entre le Nord et le Sud. Il constitue de ce fait la source de tous les maux, auxquels il va falloir s'attaquer dans le cadre du processus de Barcelone.

Le projet de création d'une "zone de paix, de stabilité et de sécurité en Méditerranée" est indissociable de la promotion d'une croissance économique et d'un développement mieux réparti dans la région. Pour être plus clair, le développement économique de la rive sud de la Méditerranée est la condition sine qua none de la sécurité de l'Europe.

Le soutien européen est également souhaité, pour la mise à niveau du tissu industriel des pays de la rive sud de la Méditerranée, et la mise en place de zones de libre-échange, à l'horizon 2010. Cette mutation nécessite un effort substantiel, encore plus important que l'action menée jusqu'à présent.

Parallèlement, la participation de l'Union Européenne à des projets d'infrastructure ambitieux pourrait contribuer à provoquer des irréversibilités. Ce fut le cas du gazoduc Algérie-Maroc-Espagne ; ça pourrait être demain la réalisation de la liaison fixe au niveau du détroit de Gibraltar ; projet dont la nécessité n'est plus à démontrer, si l'Europe désire réellement promouvoir le développement de l'ensemble du Maghreb.

Par ailleurs, il est aussi nécessaire d'apurer, au moins partiellement, la dette accumulée par les pays tiers méditerranéens pour qu'ils puissent assumer l'énorme effort de restructuration de leurs économies et attirer les investissements étrangers absolument indispensables.

En effet, ces pays ont un besoin important en ressources financières et en investissements privés générateurs de croissance, de transferts de technologie, sans lesquels ces pays ne pourront pas valablement mettre sur pied des économies compétitives à l'horizon 2010.

Théoriquement, cette solidarité de l'Union Européenne avec les pays tiers méditerranéens existe. La présidente du Parlement européen, Mme Nicole Fontaine, en visite au Maroc début février 2000, a déclaré à un journal local, qu'une "*véritable communauté de destin existe entre les pays des deux rives de la Méditerranée*".

Encore faut-il que cette solidarité soit traduite dans les faits par l'ouverture d'un débat sur le problème de la dette, qui entrave le processus de développement des pays du sud, l'accès des produits agricoles au chapitre de la zone de libre-échange et enfin, la promotion des investissements directs, nécessaires à la dynamisation des économies du sud et au succès de la phase préparatoire de l'espace de libre-échange.

Ceci appelle aussi une politique hardie de soutien aux pays tiers méditerranéens, non seulement auprès des institutions communautaires mais aussi auprès des institutions de Bretton Wood, à l'instar de ce qui a été fait pour le Mexique, la Pologne, et plus récemment pour la Russie.

Certes, l'accord d'association Union Européenne-Maroc entre en vigueur le 1^{er} mars 2000, après ceux passés avec l'Autorité palestinienne, Israël et la Tunisie. Mais les négociations avec l'Égypte, la Jordanie et le Liban traînent le pas.

En fait, l'Union Européenne hésite encore, balbutie...entre Barcelone et Schengen, entre protectionnisme agricole et libre-échange industriel.

En réalité, la croissance européenne, en dépit de la reprise actuelle, semble bien trop faible pour faire reculer le chômage, et surtout trop timide pour exercer un quelconque effet d'entraînement sur les zones de voisinage, notamment son flanc sud.

Pour revenir au volet sécuritaire, l'Union Européenne devrait éviter les initiatives pouvant être interprétées comme autant d'actions inamicales, ce fut le cas lors de la création de l'EUROMARFOR, initiative hispano-franco-italienne et portugaise qui fut ressentie, dans les pays du Maghreb, comme la mise en place d'une force destinée à intervenir au Sud.

Il faudrait peut-être associer l'ensemble des pays riverains aux décisions prises, lorsqu'elles peuvent donner lieu à des interprétations ou toucher des questions sensibles. Enfin, l'Union Européenne devrait opter pour la sécurité "avec" quelqu'un, au lieu de la sécurité "contre" quelqu'un ; et ce en multipliant les occasions de rencontres entre responsables de la défense. Ces actions devraient être complétées par la proposition systématique aux pays tiers méditerranéens d'associer des officiers observateurs aux différentes activités(manœuvres, exercices) programmées par les armées de la rive nord.

Il faut également mettre en marche des mécanismes pour la prévention et la solution pacifique des conflits dans cette région et encourager les processus de désarmement ainsi que la limitation de l'exportation des armes dans le bassin méditerranéen.

En définitive, le processus euro-méditerranéen de Barcelone, engagé en 1995, avait ouvert des perspectives stimulantes de "partenariat" entre l'Union Européenne et les pays tiers méditerranéens. Depuis, il suit son cours lentement et timidement ; un peu trop timidement pour les pays de la rive sud.

Il faut aussi reconnaître qu'actuellement l'Europe a bien d'autres soucis. Elle est mobilisée par d'autres urgences : le chômage endémique qui la frappe, l'union monétaire qui l'angoisse, l'Europe de l'Est qui la harcèle et les Balkans qui la hantent.

Dans ce contexte, la France occupe une place particulière due à son influence historique et aux liens étroits qu'elle a su créer après la décolonisation avec, notamment, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie et, dans une moindre mesure, avec le Proche-Orient (Liban).

Il s'agit pour la France de favoriser l'évolution des mentalités. En effet, à moitié latine par son histoire, proche du Maghreb et de l'Orient par son passé et par les communautés qui vivent sur son sol, la France doit jouer un rôle moteur dans le bassin méditerranéen. Ses initiatives sont justement écoutées et très souvent encouragées, voire suivies par ses partenaires européens et arabes.

Par ailleurs, la France accueille sur son sol une importante population originaire des pays de la rive sud de la Méditerranée. Elle a donc un intérêt majeur, tant sur le plan de la politique intérieure que sur celui de la politique extérieure, à instaurer un dialogue étroit avec ces pays. Ainsi, la France peut définir un cadre de dialogue et développer une politique d'échanges, en particulier avec les jeunes, en s'appuyant sur des outils tels que les universités, les centres de recherche, les organisations et les associations diverses, mais surtout en sollicitant les seuls véritables relais d'opinion : la télévision, bien sûr, mais aussi les autres médias. Enfin, La Francophonie, très présente dans le bassin méditerranéen pourrait être le vecteur de force de ces relais d'opinion. Elle ne devrait pas être un outil d'hégémonie mais un moyen facile d'emploi de meilleure compréhension du monde méditerranéen au sein d'un dialogue équilibré sans nostalgie du passé.

De ce fait, la nécessité d'asseoir un partenariat euro-méditerranéen, sur des bases plus équilibrées, appelle aussi une réelle volonté des pays tiers méditerranéens à sortir de l'ornière. Ils doivent avant tout compter sur eux-mêmes.

3.2 PAYS TIERS MEDITERRANEEN : Obligation d'ouverture et intégration économiques.

A l'aube du troisième millénaire, le nouveau "pacte méditerranéen" scellé à Barcelone, est pour les pays tiers méditerranéens un défi sans précédent, qu'ils ne pourront relever qu'ensemble, à la condition qu'ils sachent relayer la logique nord-sud par une dynamique sud-sud.

En effet, l'établissement d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne suppose une intégration accrue des économies du sud. Un tel processus a d'ores et déjà été initié par la conclusion entre certains pays de la rive sud d'une série d'accords bilatéraux de libre-échange. Il devrait surtout se généraliser à l'ensemble des pays tiers méditerranéens, en vue de faciliter leur intégration dans cette zone de libre échange à l'horizon 2010.

Malheureusement au sud de la Méditerranée, la situation socio-économique ne prête pas beaucoup à l'optimisme (voir annexe 5).

En fait, le tableau n'est guère encourageant actuellement :

- au Proche-Orient, les enjeux sont considérables et l'espoir est toujours permis malgré la période de "turbulences" que connaît la région ces derniers jours. Toutefois, il n'y a pas pour Israël d'autre avenir que celui de son immersion dans un Proche-Orient apaisé.
- A l'ouest, "l'option maghrébine" incontournable après Barcelone, est toujours en pointillés. En effet, l'Union du Maghreb Arabe, regroupant les cinq pays du Maghreb, n'est toujours pas relancée. L'Algérie continue à aller à l'encontre du Maroc dans l'affaire du Sahara. La Libye se tourne vers l'Afrique noire en quête d'une union avec cet ensemble. Les pays du Maghreb doivent s'atteler véritablement à la construction de l'UMA sans arrière pensée, ni calculs, ni partis pris. Ils doivent s'inspirer dans leurs comportements du modèle désormais incontournable à leur porte : l'Union Européenne. L'Algérie et le Maroc doivent constituer un axe pour dynamiser la construction du Maghreb à l'image du couple franco-allemand dans l'Union Européenne.

Par ailleurs, les pays tiers méditerranéens ont conscience qu'ils auront demain à traiter avec une Union Européenne à 20, 25 voire 30 membres. Les pays du sud devraient accompagner cet élargissement, prévisible et lourd de menaces, en réactivant de manière pragmatique les processus d'ouverture sud-sud. Entre le Maroc et la Tunisie, le processus est amorcé, il devrait être logiquement élargi, en attendant la réanimation de l'Union du Maghreb Arabe, à l'Égypte.

Parallèlement, les pays tiers méditerranéens se doivent aussi d'anticiper la nouvelle dimension de l'Europe en développant leurs relations économiques avec l'ensemble des pays amenés, à plus ou moins longue échéance, à rejoindre l'Union Européenne.

Toutefois, les pays tiers méditerranéens ne devraient pas s'enfermer dans une relation exclusive avec l'Union Européenne dans le cadre d'une région européenne. L'Europe ne s'enferme aucunement dans une relation avec ses zones de voisinage, en plus de l'agenda américain elle est engagée dans des négociations avec le MERCOSUR⁸.

La régionalisation est en fait largement ouverte ; anticiper une Europe élargie est une manière de mieux anticiper l'insertion des économies des pays de la rive sud dans la mondialisation. Ils devraient en tout cas suivre l'exemple européen. C'est à dire, c'est tous azimuts qu'ils devraient s'ouvrir, surtout en direction des locomotives de la croissance de l'économie mondiale que sont l'Asie et surtout les Etats-Unis.

C'est ainsi que les trois principaux pays du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) ont accueilli très favorablement, en juin 1998, la démarche américaine visant à instaurer un partenariat économique entre les Etats-Unis et ces trois pays. Il va sans dire que cette concurrence américaine, certainement gênante pour les entreprises et pour l'influence européenne, est indiscutablement utile et positive pour la stabilité régionale.

3.3 ETATS-UNIS : Un acteur désormais inévitable en Méditerranée.

La Méditerranée est l'une des plus importantes voies d'approvisionnement en hydrocarbures de l'Occident. C'est aussi une zone stratégique pour la sécurité du principal allié américain qu'est Israël.

Le Proche Orient continue à ce jour d'être sous la domination américaine et aucune puissance n'est en mesure de la contester.

A partir de ce double constat, il est difficile d'évoquer la sécurité euro-méditerranéenne sans se poser la question de son autonomie par rapport aux Etats-Unis. En effet, l'OTAN demeure la principale structure militaire opérationnelle et la flotte américaine la principale force d'intervention dans la région.

Le maintien de l'embargo contre l'Iran, l'Irak, la Libye, la Serbie, comme la partition persistante de l'Irak en zones d'exclusion, montrent le rôle essentiel des États-Unis en Méditerranée et à ses abords.

⁸ Mercosur (Mercado Comun del Sur) : Création : 26-3-1991. Membres : Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay. Associés : Bolivie, Chili (juillet 1996), Pérou (1997). But : marché commun du sud de l'Amérique latine depuis le 1-1-1995, zone de libre-échange en 2000

Force est de reconnaître qu'à ce jour, l'Europe s'est révélée incapable de constituer un pôle de puissance susceptible de leur contester l'hégémonie qu'ils exercent sur la région et de façon plus globale sur le monde.

En réalité, l'intérêt des Etats européens pour le théâtre méditerranéen est plus ou moins prononcé selon leur proximité géographique et les liens historiques qu'ils ont noués. Alors que l'Espagne, la France, l'Italie, voire le Portugal sont très sensibles aux évolutions politiques, économiques et sociales pouvant affecter la sécurité dans la région méditerranéenne, les pays dits d'Europe du Nord se sentent plus concernés par ce qui se passe à l'Est de l'Europe.

De plus, les Européens intéressés par les affaires méditerranéennes ne regardent pas toujours cet espace comme un tout. Espagne, France et Italie semblent d'abord se préoccuper des questions de sécurité et de développement pouvant affecter la partie occidentale.

Enfin, nombreux sont les Européens (en dehors des pays suscités) qui confient à l'OTAN, et par-là même aux Américains, en particulier grâce à leur VI^e flotte, la charge d'assurer la sécurité dans le bassin méditerranéen.

En effet, en Méditerranée occidentale, les Américains y assurent une présence politique certaine et ancienne, et ce en plus de leur présence militaire en Espagne et surtout en Italie.

Toutefois, depuis quelques années, il apparaît que dans ce bassin occidental, leurs intérêts, à la fois stratégiques et politiques, sont en passe de devenir économiques. A titre d'exemple, des sociétés américaines sont engagées dans l'exploitation des hydrocarbures algériens.

Dans cette optique, les Etats-Unis avaient lancé il y a près de deux ans (juin 1998) un projet de partenariat baptisé "initiative Eizenstat" du nom de son promoteur, l'ancien sous-secrétaire d'Etat Stuart Eizenstat, visant à renforcer la coopération économique et à intensifier les échanges commerciaux et le flux des investissements américains dans trois pays maghrébins (Maroc, Algérie et Tunisie).

Loin de condamner ou "craindre" ce projet de partenariat entre les Etats-Unis et les pays du Maghreb, la France y semble au contraire plutôt favorable : « *Il n'y a pas de contradictions entre les relations fortes et anciennes que la France entretient avec les pays du Maghreb et le projet de partenariat que les Etats-Unis d'Amérique tentent de développer dans cette région* », a affirmé le 7 février 2000 à Tunis M. Hubert Védrine, ministre français des Affaires étrangères. Il a estimé que les présences française et américaine au Maghreb peuvent être complémentaires, avant d'ajouter que L'Europe et particulièrement la France sont favorables à toute aide susceptible de conforter le développement et de renforcer la démocratie et la stabilité dans la région.

En revanche dans la partie orientale du bassin, la situation est sensiblement différente. Les énormes intérêts économiques représentés par le pétrole du Moyen-Orient et à moyen terme celui de la Caspienne et la nécessité pour les Etats-Unis de préserver leurs voies d'approvisionnement placent les intérêts stratégiques et les priorités économiques à un niveau primant très largement toutes autres sortes d'intérêts.

Au-delà de cette situation relativement simple, et du souci clairement perceptible d'assurer la stabilité d'une zone vitale pour leur économie dans laquelle par deux fois en moins de cinquante

ans ils ont dû intervenir pour rétablir l'ordre, se dessine la volonté des Américains de maîtriser les foyers de tension de la région.

Ainsi, leur rôle dans le règlement du conflit yougoslave, après l'échec des Européens, a été déterminant. Par ailleurs, depuis trente cinq ans, ils laissent la Grèce et la Turquie, deux membres de l'OTAN, s'affronter sur de nombreux sujets. C'est seulement lorsque la situation se détériore vraiment que les navires de la VI^e flotte, stationnés en permanence en Méditerranée, viennent par leur simple présence ramener les deux Pays sur leurs "bases de départ".

En outre, l'Europe prise dans son acception géographique « de l'Atlantique à l'Oural » a en Méditerranée, comme les Etats-Unis, très présents dans la région, un intérêt supérieur : celui de la stabilité d'une zone qui à la fois commande l'accès maritime le plus court à 80% des réserves mondiales d'hydrocarbures ; produits stratégiques vitaux pour leur développement ; et aussi présente de lourds contrastes entre sa partie Nord et sa partie Sud, susceptibles d'engendrer des crises difficiles à gérer.

CONCLUSION

En l'état actuel des choses, le projet de création de zone de libre échange et de son pendant ; le pacte pour la sécurité en Méditerranée risque de ne pas voir le jour, sous la forme imaginée par l'Union Européenne à la conférence de Barcelone de novembre 1995, et ce pour des raisons liées en partie aux divergences d'intérêt et aussi de perception des différents acteurs du pourtour méditerranéen.

La diversité des situations et des cultures, les disparités entre les niveaux de vie et les législations des divers pays, ainsi que les relations conflictuelles entre certains d'entre eux et surtout le rôle qu'occupe la Méditerranée sur le plan stratégique, font que le projet de faire de cette région sensible, "une zone de paix, de stabilité et de prospérité réellement partagée" ne peut être envisagée sans l'implication des Etats-Unis, puissance méditerranéenne de fait depuis plus de 50 ans.

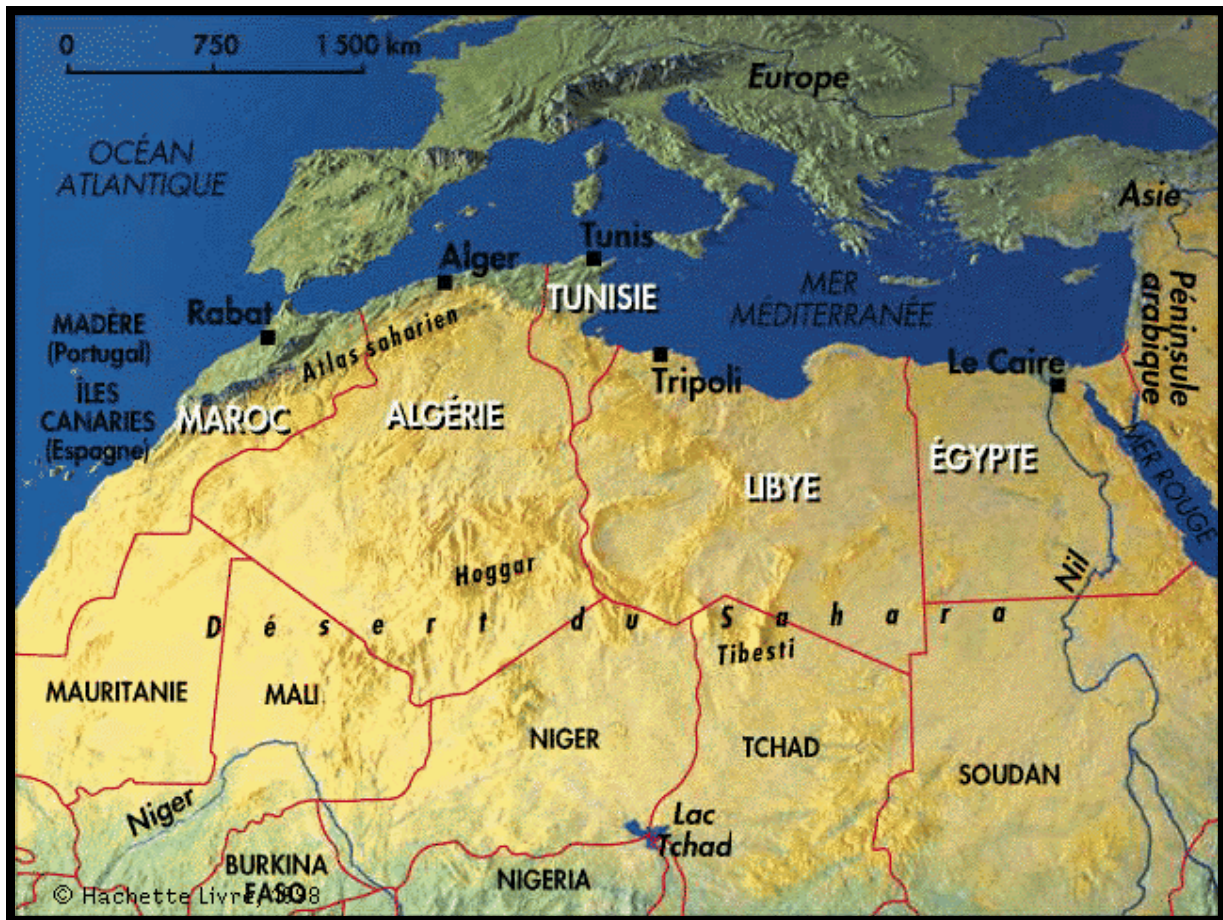
En tout état de cause, au XXI^e Siècle, la paix et la stabilité de la région méditerranéenne constitueront pour l'ensemble du monde un enjeu majeur. L'Europe et les Etats-Unis devront, en s'associant, la garantir à travers un partenariat solidaire et équilibré avec les pays tiers méditerranéens, qui prendrait davantage en considération les préoccupations spécifiques à chaque pays.

Enfin, il est plus que temps de faire tomber les barrières d'incompréhension qui continuent de séparer les deux rives de la Méditerranée, et de bâtir, à leur place, des ponts reliant les deux sociétés : européennes et arabes. Ainsi on pourrait contribuer à réduire à néant les théories fantaisistes d'un prédicateur de l'apocalypse tel que Samuel Huntington.

Annexe 1 : Pays du pourtour méditerranéen

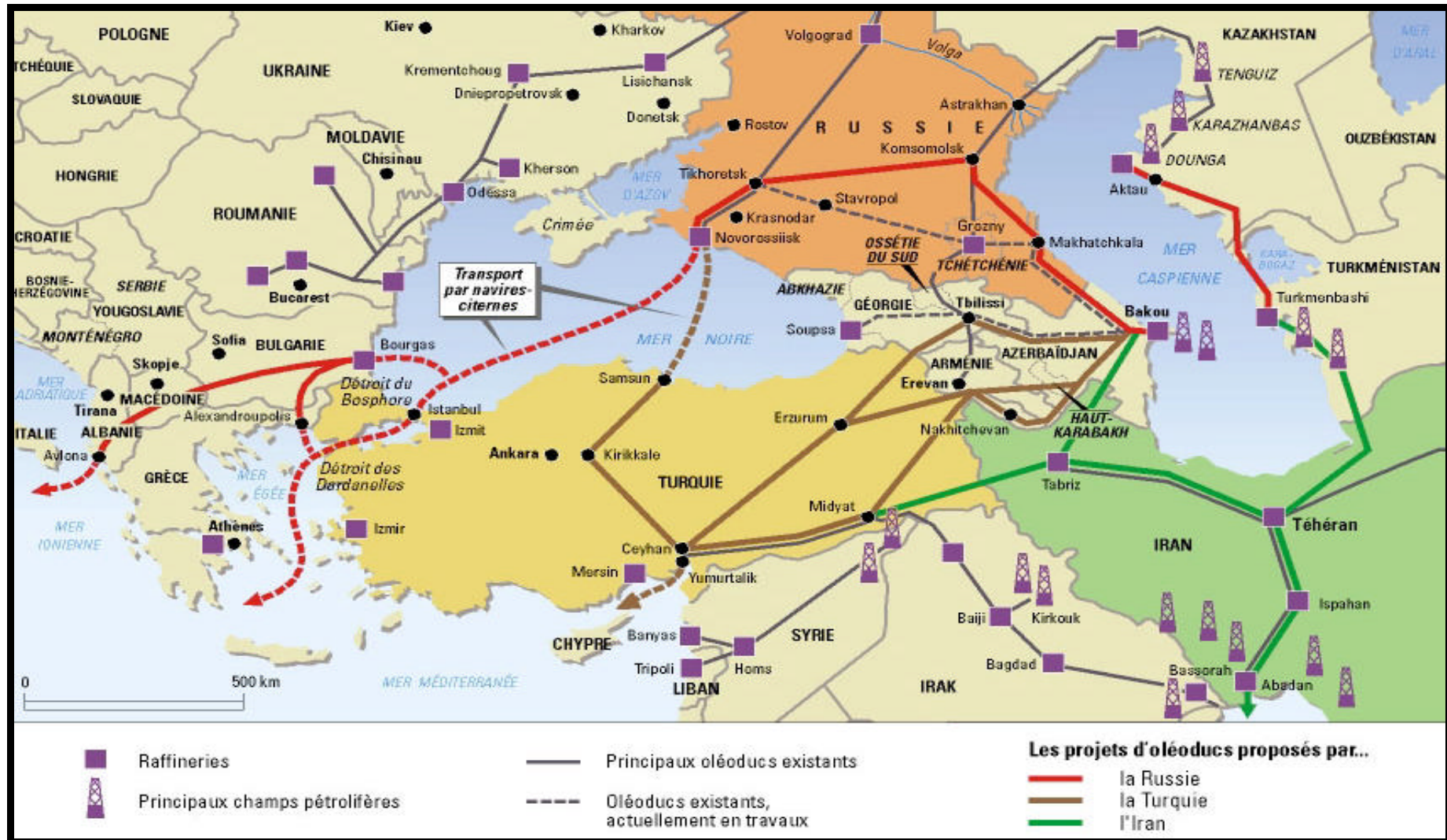


Annexe 2 : Pays de l'Union du Maghreb Arabe et l'Égypte.



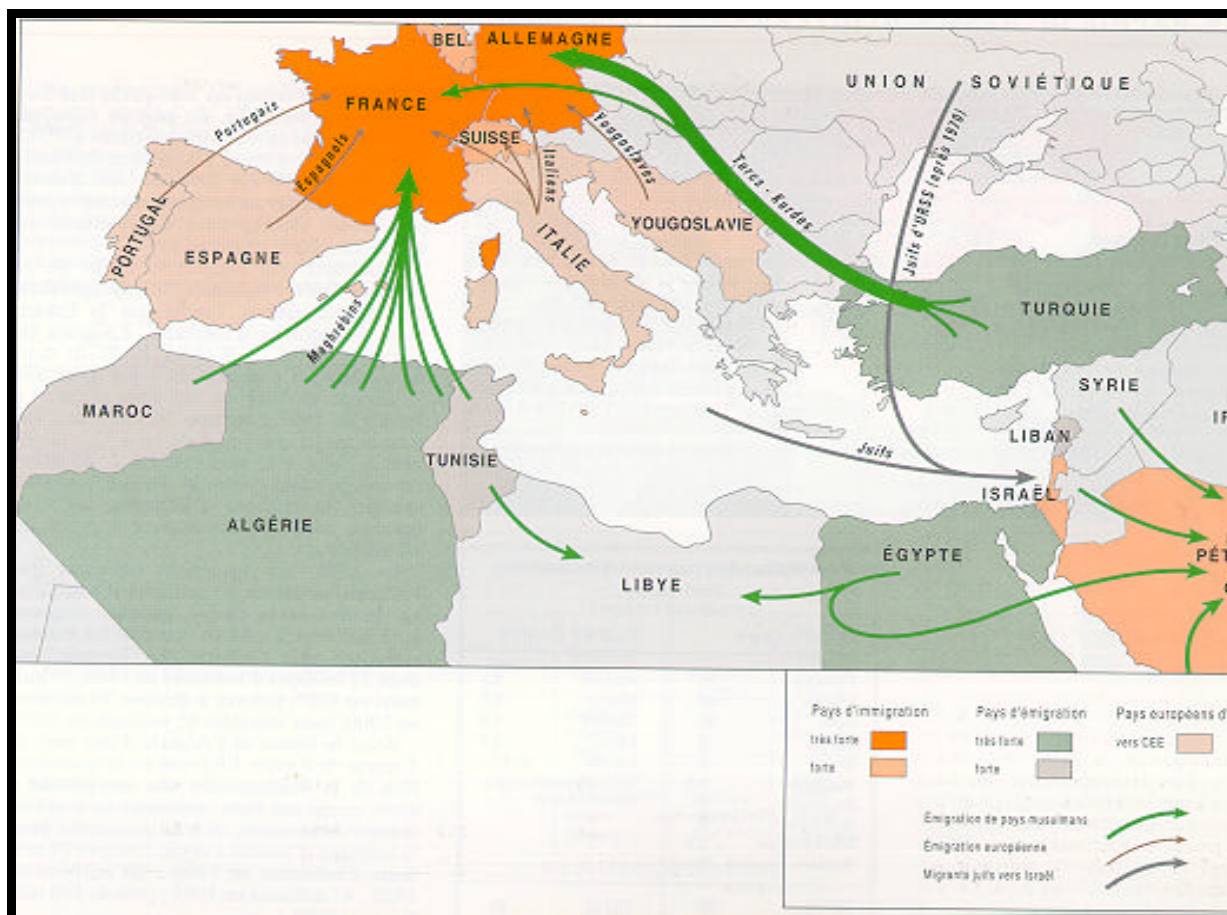
Annexe 3

Projets d'oléoducs pour l'acheminement du pétrole de la Caspienne à travers la Méditerranée



Annexe 4

Flux de l'immigration du bassin méditerranéen durant la deuxième moitié XX^e du Siècle.



Une forte immigration :

- maghrébine en direction de la France.
- turque en direction de l'Allemagne.

Annexe 5

Données de bases des principaux pays du bassin méditerranéen

PAYS	Population		PNB	PNB/ha
	Millions d'habitants			
	1997	2030	Millions dollars	Dollars
France	39	36	570	26 290
Espagne	58	61	1 542	22 210
Grèce	10	10	122	1 254
Italie	57	51	1 160	20 100
Portugal	9,9	10	109	14 180
Algérie	29	51	44	4 250
Egypte	60	93	72	3 080
Israël	5,8	9	94	17 680
Jordanie	4,4	8	7	3 350
Liban	4	6	14	6 090
Maroc	27	42	36	3 210
Syrie	14,8	28	17	3 000
Tunisie	9,2	14	19	5 050
Turquie	63,7	90	199	6 470

Source Banque Mondiale 1999